

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **37 (1911)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- a) Un plan de situation au 1 : 500 en utilisant le plan dressé par la Direction des travaux publics de la Commune.
- b) Les plans du sous-sol, du rez-de-chaussée, des étages et des combles au 1 : 200.
- c) Les élévations de trois ou quatre façades au 1 : 200.
- d) Les coupes nécessaires à l'intelligence du projet au 1 : 200.
- e) L'indication du cube réel du bâtiment, mesuré du sous-sol au faite du toit.
- f) Une perspective (facultatif).

Les projets seront soumis à un jury composé de MM. Eugène Colomb, architecte, à Neuchâtel; Edouard Joos, architecte, à Berne; Georges Epitoux, architecte, à Lausanne; Henri-Louis Courvoisier-Guinand, président du Conseil général et de la Commission de l'École de Commerce, à La Chaux-de-Fonds, et Paul Mosimann, président du Conseil communal et directeur des travaux publics, à La Chaux-de-Fonds.

Suppléant: M. Robert Belli, architecte communal, à La Chaux-de-Fonds.

Une somme de 4000 fr. est mise à la disposition du jury pour récompenser les trois meilleurs projets. Un concurrent ne peut obtenir qu'un prix. Le jury a la faculté de décerner une ou plusieurs mentions honorables.

Les projets devront parvenir au plus tard le mercredi 15 mars 1911, au bureau de la Direction des travaux publics (Hôtel communal).

Le rapport du jury sera tenu à la disposition des concurrents pendant l'exposition au bureau de la Direction des travaux publics. Il sera publié dans la *Schweizerische Bauzeitung* et le *Bulletin technique de la Suisse romande*.

Les projets primés deviendront la propriété exclusive de la Commune de La Chaux-de-Fonds. L'élaboration du projet définitif et des plans d'exécution, la direction et la conduite des travaux seront confiées au bureau technique de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

Programme de concours pour l'élaboration de plans d'un Bâtiment d'école primaire et d'une Salle de gymnastique, à Vallorbe.

La Municipalité de la Commune de Vallorbe ouvre un concours entre les *architectes domiciliés dans le canton de Vaud*, pour l'étude des plans d'un bâtiment scolaire et d'une salle de gymnastique à construire sur le terrain sis « Sur la Ville ».

Le jury chargé d'examiner les projets présentés et de distribuer les prix est composé de MM. Bron, Eugène, architecte, à Lausanne; Melley, Charles, architecte, à Lausanne; Villard, Louis, architecte, à Montreux; Glardon, Emile, syndic, à Vallorbe; Combe, Jules, président de la Commission scolaire, à Vallorbe.

Les pièces demandées pour le concours sont :

a) Un plan de situation à l'échelle de 1 : 200, avec l'indication des constructions projetées, voies d'accès, préaux, murs de clôtures, etc. Ce plan de situation pourra être établi sur le plan officiel remis aux concurrents. Les concurrents qui préféreront présenter un plan de situation spécial seront tenus d'y faire figurer, très exactement, toutes les indications du plan officiel.

b) A l'échelle de 1 : 100 : 1° les plans de tous les étages, sous-sol et combles compris, avec indication du mobilier; 2° une élévation de la façade principale; 3° une élévation d'une façade latérale; 4° une coupe longitudinale; 5° une coupe transversale.

c) Un court mémoire, rédigé en français, renfermant le cube exact des constructions, sans indication de prix. Le cube sera compté du sol des caves pour les parties excavées et du sol naturel pour les parties non excavées, jusque et y compris le cube réel de la toiture.

Les calculs des cubes seront clairement disposés, de façon à permettre une rapide vérification.

Les projets seront rendus au Greffe municipal de Vallorbe pour le 1^{er} mars 1911, avant 6 heures du soir.

Une somme de 5000 fr. est mise à la disposition du jury pour la répartir entre les projets primés, qui seront au nombre de trois ou quatre, au maximum.

En principe, l'auteur du projet primé en premier rang sera chargé de l'étude définitive des plans et de la direction des travaux. Néanmoins, la Municipalité se réserve le droit absolu de désigner pour cela l'un quelconque des autres lauréats sans être tenue de fournir aucune explication à cet égard.

Dans ce dernier cas, l'auteur du projet primé en premier rang aurait droit à une surprime de 1000 fr. L'ensemble des projets primés reste la propriété de la Commune, laquelle pourra en disposer à son gré, mais seulement en vue des constructions qui font l'objet de ce concours.

Concours pour le bâtiment des postes de St-Blaise¹.

Nous publions à la page 33 les plans et une perspective du projet « Deux Solutions », de MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Zurich, le 23 janvier 1911.

Circulaire du Comité central aux Sections.

Chers Collègues,

La Commission géotechnique suisse s'occupe depuis plusieurs années de recherches sur les pierres naturelles suisses pour la construction, et a sollicité le Comité central de la S. S. I. A. de lui être utile dans la collection du matériel, avec des renseignements sur la durée et l'influence du temps, des pierres de construction actuelles, accompagnés d'une liste des carrières suisses, en l'année 1910.

Le Comité central a décidé, après avoir délibéré de la chose dans une petite commission spéciale, qui s'est occupée de la question au point de vue de l'ingénieur, d'adhérer à la demande de la Commission géotechnique suisse. Il prie donc les Sections de bien vouloir s'occuper de la collection du matériel. Il s'agit principalement en cela de se renseigner sur la qualité des carrières se trouvant en exploitation continue, desservies par un grand nombre d'ouvriers, et dont

¹ Voir N° du 25 décembre 1910, page 282.

les pierres ont été employées à de grandes constructions depuis les temps reculés.

L'on doit rechercher l'âge des plus anciens bâtiments, églises, édifices publics, etc., ainsi que la façon dont les matériaux se sont conservés. L'on désire qu'à l'occasion, des morceaux des plus vieilles pierres travaillées soient détachés et remis à la Commission géotechnique suisse, dans le but d'être examinés à l'Institut fédéral d'essai des matériaux.

La liste des membres de la Commission géotechnique, ainsi qu'une description des carrières suisses pour 1910, est jointe à la présente.

Le C. C. vous prie de bien vouloir former une commission dans votre Section, qui aura à s'occuper de la chose dans votre territoire et se tiendra dans la suite en relation directe avec la Commission géotechnique suisse. Veuillez, s'il vous plaît nous communiquer les noms des membres choisis dans cette commission.

Avec salutation collégiale.

*Pour le Comité central de la Société suisse des
Ingénieurs et des Architectes :*

Le Vice-Président,	Le Secrétaire,
F. BLUNTSCHLI.	Ing. A. HERRY.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

*Troisième séance ordinaire, le vendredi 20 janvier 1911,
à 8 1/4 h. du soir, au Palais de Rumine, à Lausanne.*

Présidence : M. H. Develey, ingénieur, président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. C. Vuilleumier, architecte, à Lausanne, est admis comme membre de la Société.

M. Eug. Fonjallaz, ingénieur, à Lausanne, et présenté par MM. A. Perey et Ch. Jambé, ingénieurs.

M. le président donne ensuite la parole à M. le professeur Schüle.

Le conférencier fait un exposé intéressant et très instructif sur *Les ciments et les chaux hydrauliques suisses*.

Il s'attache surtout à montrer les progrès réalisés ces dernières années dans la fabrication de ces produits, cite les différents dosages employés dans la pratique et les résistances respectives obtenues aux essais.

M. Schüle termine en parlant de l'emploi rationnel des chaux et des ciments.

De nombreux tableaux graphiques complétaient d'une façon heureuse la compréhension de la très grande abondance de chiffres comparatifs.

Une discussion à laquelle prirent part MM. Paris, ingénieur, Brazzola, architecte et Koller, ingénieur, suivit la conférence.

M. le président remercie chaudement le conférencier auquel de vigoureux applaudissements ont déjà témoigné la reconnaissance de ses nombreux auditeurs.

La séance est levée à 10 1/2 h.

Etaient présents : 40 membres.

Tunnel du Lœtschberg.

(Suite¹).

Travaux dans le tunnel, côté sud.

a. Galerie d'avancement.

La galerie d'avancement a été percée au moyen de perforatrices, du km. 5,714 au km. 6,146, soit sur une longueur de 432 m.

Il a été exécuté 331 attaques. L'avancement a été de 1,31 m. par attaque. Une attaque a pris 3,30 heures pour le forage et 3,08 pour le marinage, ce qui fait, avec le temps perdu, 6,52 heures ; il y a donc eu quatre attaques par jour.

Les trous forés dans une attaque ont été au nombre de 15,07, d'une profondeur de 21,89 m., ce qui donne par trou une longueur de 1,45 m. Le mètre cube excavé a exigé le forage de 2,60 m. de trous de mine, l'emploi de 3,63 kg. de dynamite et la mise hors de service de 9,28 forets. Le marinage a pris 0,37 heure par m³.

Chaque perforatrice a percé un mètre de trou de mine en 0,60 heure et a dû être réparée après avoir servi à percer 50 m. de trous.

Le nombre des jours de travail au front d'attaque a été de 90.

b. Galerie de faite.

Le travail dans la galerie de faite, qui était interrompu depuis le 5 mars, a été repris le 2 septembre.

La galerie de faite est percée du km. 0,000-4,023, du km. 4,079-4,249 et du km. 4,394 au km. 4,509, sur une longueur totale de 4308 m., dont 30 m. ont été excavés pendant le trimestre.

A l'exception du parcours km. 0,955-1,023, qui a été exécuté en même temps que les abatages, la galerie de faite a été percée comme galerie de faite proprement dite.

Pour la perforation mécanique, il y a eu 358 trous forés, une consommation de 389 kg. d'explosifs et 1026 fleurets émoussés.

c. Excavation complète.

L'excavation complète a été exécutée, en majeure partie, au moyen de machines.

L'excavation complète est terminée du km. 0,000 au km. 3,750, du km. 3,810 au km. 3,970, sur une longueur cumulée de 3910 m. Elle est en œuvre, du km. 3,750 au km. 3,810, du km. 3,970 au km. 4,160 ; rapportées au profil complètement dépouillé, ces parties donnent 44 m. d'excavation entièrement terminée. A la fin du trimestre, l'excavation complète accusait donc en tout 3954 m., dont 541 m. sont le travail du trimestre.

A la fin du trimestre, il y avait en moyenne 41 perforatrices à air comprimé et marteaux perforateurs, système Ingersoll, en fonction.

Le cube des élargissements de la galerie de base, ainsi que le nombre des équipes de jour et la consommation de matériel sont comptés dans les chiffres indiqués pour l'excavation complète.

A la fin du trimestre, l'excavation totale du tunnel comportait 244 814 m³, dont 30 113 m³ sont le progrès du trimestre ; 232 213 m³ ont été excavés dans le profil et 12 601 m³ hors profil.

¹ Voir N° du 25 janvier 1911, page 21.